

réclamations pour remises de droits faites au département au sujet de produits manufacturés destinés à l'exportation (non comprises dans le dernier rapport à cette Chambre), donnant les noms de ceux qui ont fait telle demande, le lieu où ils font leurs affaires, les articles pour lesquels on demandait remise de droits, le montant mentionné dans chaque réclamation, en faisant la distinction entre les réclamations auxquelles il a été fait droit de celles qui ont été repoussées, et celles qui sont encore soumises à l'examen du ministère et à propos desquelles aucune décision n'a été prise, ainsi que la raison du refus; aussi copie de toutes les règles faites par le département au sujet de ces réclamations, accompagnée de la copie d'une réclamation à laquelle il a été fait droit et de la déclaration sous serment y ayant rapport, donné par chaque exportateur.

M. BOWELL : Il n'y a pas d'objection à fournir tous les renseignements que l'honorable député demande. Je crois que la Chambre est suffisamment au fait des plaintes qui ont été portées en différents temps par l'honorable député qui a fait cette motion. Nous avons entendu le même langage de sa part sept ou huit fois, je pense, et je ne doute aucunement que nous en entendrions la répétition une ou deux fois avant la clôture de la session. Je sais parfaitement bien qu'il a fait remarquer ou qu'il a essayé de faire remarquer que l'exportation de certains produits fabriqués n'avait pas augmenté depuis que les droits actuels ont été imposés—lesquels l'ont été sous l'opération de ce qui est mieux connu sous le nom de politique nationale. Je croyais avoir suffisamment bien répondu en une occasion précédente lorsque j'ai signalé les débouchés considérables dont nous nous étions assurés dans les territoires du Nord-Ouest et au Manitoba pour certains produits manufacturés provenant des anciennes provinces, et aussi grâce au grand commerce interprovincial qui a été créé et stimulé entre les différentes provinces. Bien que mon honorable ami n'ait pas nié que tous les manufacturiers fussent engagés dans de grandes opérations et qu'ils l'ont été depuis les trois ou quatre dernières années, je tiens, à dire que les affaires de tous ces industriels ont été plus considérables que dans les précédentes occasions. Et la raison pour laquelle leurs produits n'ont pas été expédiés sur les marchés étrangers vient du fait que nous avons un marché plus considérable en deçà de nos propres frontières. J'ai fait observer qu'on réalit, au moyen de ce commerce interprovincial, nous avons créé un marché national, et que nous y avons surtout réussi en empêchant, jusqu'à un certain point, l'entrée dans notre pays de ces produits manufacturés qui autrement y seraient venus. J'ai donné dans le temps les chiffres tels qu'ils m'étaient fournis, et si j'avais pu supposer qu'on agiterait de nouveau la question, je crois que les états qui pourraient être déposés sur le bureau de la Chambre feraient voir que le commerce a merveilleusement augmenté depuis deux ou trois ans. Je ne sais ce que veut dire l'honorable monsieur lorsqu'il parle des entraves auxquelles sont soumis ceux qui importent la matière première qui entre dans la confection des divers articles fabriqués, produits en ce pays. J'ai seulement à dire que tous les cas sur lesquels on a appelé l'attention du département et mon attention à moi en particulier et où l'on alléguait que des manufacturiers et des importateurs se prétendaient lésés, ont reçus mon attention spéciale; non que je me sois borné à entrer en correspondance avec ces personnes par l'entremise du département, mais encore lorsque ces réclamations portaient un caractère sérieux, je me suis rendu moi-même dans les localités et je n'ai pas encore failli à la tâche de convaincre les gens que le département n'agissait que conformément à la loi, et que tout ce qui a été fait n'a été fait que dans l'intérêt de l'importateur honnête. Je ne prétends pas dire—et ce serait absurde de le supposer—que dans la mise en opération d'un tarif aussi compliqué que le nôtre, et avec un aussi grand nombre de ports que nous avons

M. PATERSON (Brant).

dans le Dominion, nous pouvons obtenir une uniformité parfaite, alors que nous avons tant de percepteurs qui inter-prètent si différemment même les ordres ordinaires qui sont émis et que l'on supposerait devoir être parfaitement clairs pour tout homme ordinaire.

Je ne prétends pas et n'espère pas que le département ou ses officiers arrivent jamais à cet état de perfection où l'on pourra donner des ordres susceptibles d'être parfaitement compris par tous ceux qui sont chargés d'appliquer la loi. Pour ce qui est de la remarque qu'a faite l'honorable préopinant au sujet des diverses déclarations sous serment, j'ai seulement à déclarer que toute réclamation pour remise de droits a été jugée d'après son propre mérite, et le département est allé aussi loin que la loi pouvait lui permettre pour encourager jusqu'à la dernière limite l'exportation de toutes les sortes imaginables d'articles fabriqués en ce pays. Je ne sais à quoi l'honorable député fait aujourd'hui allusion, mais j'affirme qu'aucun fabricant n'a demandé une remise de droits, ni n'a requis aucune information qui aurait pu le porter à augmenter la quantité de ses produits ou à lui faire faire des arrangements pour alimenter le marché de l'extérieur, sans que j'aie donné à sa demande toute l'attention voulue et sans que je l'aie traitée aussi littéralement que possible en me conformant à la loi telle qu'elle existait naguère et telle qu'elle est aujourd'hui. S'il y a quelques cas dont l'honorable monsieur se souviennent ou qu'il connaisse, et dans lequel on n'a pas agi comme je le dis, je serais—je parle au nom du gouvernement—heureux qu'on y appelât mon attention. L'honorable député se trompe du tout au tout quand il dit que je n'ai pas accordé toute mon attention à ces questions. Je n'hésite pas à dire que chaque fois que ces remises de droits ont été demandées ou que quelque difficulté s'est élevée entre les manufacturiers et les officiers du département, on a appelé mon attention sur l'affaire, et j'ai lu et examiné tous les papiers qui y avaient rapport. Je suis encore à savoir s'il existe un cas auquel on n'ait pas appelé l'attention non seulement de moi-même, mais de tous les officiers du département. Je dis de plus que les documents feront voir que même dans le cas dont l'honorable député a parlé à la dernière session, s'il ne m'avait pas interrompu comme il l'a fait, je lui aurais fait voir qu'on a adressé des lettres à ce fabricant particulier pour lui demander de modifier ses réclamations, et que le département ferait droit à sa demande autant que la loi le lui permettait, et qu'aucune réponse n'a été faite à cette proposition. Cependant, l'honorable préopinant, qui s'est toujours souvenu de ce cas,—car il paraît en être hanté chaque fois qu'il parle de cette question à la Chambre—ne m'a pas permis de le mettre lui et la Chambre en possession de ces faits. Ce manufacturier n'a, non plus, aucunement demandé de modifier les réclamations qu'il avait faites et auxquelles, je l'ai fait observer plusieurs fois, on ne pouvait faire droit de la façon qu'on exigeait.

Je puis donner à l'honorable député l'assurance qu'on n'a fait aucun changement qui puisse être préjudiciable au fabricant ou qui puisse lui nuire en aucune façon pour créer un commerce avec l'étranger, s'il peut trouver un marché extérieur pour les produits de son établissement. Comme nous n'avons pas de consuls à l'étranger, nous avons adopté pour principe d'accepter la déclaration et les certificats des consuls anglais aux différents ports étrangers, et aussi des consuls américains aux endroits où il n'y a pas de consuls anglais, de sorte que comme la Chambre le verra, on a offert toutes les facilités possibles à la création d'un commerce d'exportation. Je serai très content de voir produit, le plus tôt possible, tous les renseignements que mon honorable ami a demandés non seulement par cette motion, mais dans l'autre.

Motion adoptée.

RAPPORTS.

Les propositions demandant les rapports suivants reçoivent séparément l'assentiment de la Chambre.